

REGLEMENT DU JEU INTERNET LEADER PRICE
En avant Noël
Du mardi 17 novembre au mardi 8 décembre 2020

ARTICLE 1 : L'ORGANISATEUR

La société DISTRIBUTION LEADER PRICE, société en nom collectif au capital de 4.571.440 euros, dont le siège social est situé à Zone Industrielle – Route d'Aubepierre – 77220 Gretz-Armainvilliers, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Melun sous le numéro 384 846 432, ci-après dénommé « la Société Organisatrice », organise un Jeu Internet avec obligation d'achat d'un produit partenaire, intitulé « En avant Noël », du mardi 17 novembre au mardi 8 décembre 2020 inclus minuit inclus, heures françaises de connexion faisant foi, dans les magasins participants sous enseigne LEADER PRICE et sur le site internet www.enavantnoel.fr/leaderprice - (Ci-après le « Jeu »).

ARTICLE 2 : OBTENTION DU REGLEMENT DE JEU

Le présent règlement est déposé chez **S.E.L.A.R.L. 812** - Huissiers de Justice Associés - 88 boulevard de la Reine, 78000 VERSAILLES

Il est également adressé à toute personne qui en fait la demande avant le 14/12/2020 minuit (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante : LEADER PRICE – Service Marketing - Opération « EN AVANT NOEL », 123 quai Jules Guesde, 94400 Vitry-Sur-Seine.

Remboursement des frais d'affranchissement au tarif lent en vigueur base 20 g, sur simple demande écrite jointe à la demande de règlement en fournissant les éléments suivants : nom, prénom, adresse postale complète, RIB. Limité à un remboursement par foyer (même nom, même adresse et/ou même RIB).

Le règlement du Jeu est accessible et consultable sur www.leaderprice.fr et sur www.enavantnoel.fr/leaderprice.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La liste des magasins participants figure en annexe du présent règlement et est accessible sur www.leaderprice.fr et www.enavantnoel.fr/leaderprice. La liste des produits partenaires figure également en annexe du présent règlement.

Le Jeu est valable pour des achats de produits partenaires effectués dans les magasins participants du mardi 17 novembre au mardi 8 décembre 2020 inclus.

Le Jeu est disponible du mardi 17 novembre 9h au mardi 8 décembre 2020 23h59 inclus, sur Internet à l'adresse : www.enavantnoel.fr/leaderprice.

La communication du Jeu est relayée sur :

- o Prospectus
- o PLV
- o Messages Radio

- o Bannières web
- o Push Appli
- o Encarts newsletters
- o Réseaux sociaux avec géolocalisation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure et capable résidant en France métropolitaine. Le personnel de la Société Organisatrice et des sociétés participant à l'organisation du Jeu et de leurs éventuels sous-traitants sur cette opération, ainsi que les membres de leur famille en ligne directe (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse électronique), ne peuvent pas participer à ce Jeu.

ARTICLE 4 : DUREE DU JEU

Le Jeu se déroulera du mardi 17 novembre 2020 au mardi 8 décembre 2020 inclus dans les magasins participants selon leurs jours et horaires d'ouverture au public, et jusqu'au dimanche 13 décembre 2020 minuit, heures françaises de connexion faisant foi pour participer au Jeu sur internet. Aucune autre forme de participation au Jeu ne sera prise en compte. La date figurant sur la preuve d'achat utilisée pour participer au Jeu fera foi. Sont considérées comme preuves d'achat : tickets de caisse pour magasins physiques, tickets de caisse électroniques (applications).

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, écourter, proroger, reporter ou annuler le Jeu si les circonstances l'exigent, et ce sans préavis, sans que sa responsabilité soit mise en cause. Toute modification du Jeu sera portée à la connaissance des clients sur les sites Internet www.leaderprice.fr et www.enavantnoel.fr/leaderprice.

ARTICLE 5 : MODALITES DU JEU

Comme toute loterie commerciale, ce Jeu est régi par le hasard et chaque participant doit respecter son esprit et son règlement.

S'agissant d'un Jeu avec obligation d'achat, le Participant reconnaît expressément qu'il participe librement au Jeu et que l'achat effectué par ses soins dans le cadre des présentes n'est motivé par l'espérance du gain pouvant résulter de sa participation au jeu.

Le Jeu avec obligation d'achat fonctionne sur la base d'Instants Gagnants prédéfinis ouverts. Il est accessible depuis une connexion Internet sur ordinateur, smartphone et tablette, uniquement à l'adresse www.enavantnoel.fr/leaderprice.

Pour participer au Jeu, il suffit :

- D'effectuer un achat d'au moins 1 produit partenaire dans un magasin LEADER PRICE participant entre le mardi 17 novembre 2020 au mardi 8 décembre 2020.
Le client bénéficiera de :
 - o 1 chance pour l'achat d'un produit partenaire
 - o 2 chances pour l'achat de deux produits partenaire
 - o 3 chances pour l'achat de trois produits partenaire.Soit 3 chances maximum par participation par jour.
- De se connecter sur l'url www.enavantnoel.fr/leaderprice, au plus tard le dimanche 13 décembre minuit, heures françaises de connexion faisant foi

- De donner son adresse email
- De confirmer l'acceptation du règlement et de la politique de confidentialité en cochant la case prévue à cet effet.
- De vérifier l'éligibilité de son achat en scannant son produit via l'appareil photo de son téléphone ou la caméra de son ordinateur

Le client sera informé du nombre de chance attribuée après la validation du formulaire (de 1 à 3 chances), et pourra ainsi lancer l'animation.

La révélation du gain est immédiate ; le nom de la dotation apparaît à l'écran si le joueur a gagné et la mention "Perdu" apparaît si le joueur a perdu. Le client est invité à rejouer s'il bénéficie de plusieurs chances.

Dans le cas où le client gagne, il devra en complément télécharger sa preuve d'achat correspondante après avoir entouré dessus l'enseigne, la date d'achat et le ou les produits partenaires achetés. Une preuve d'achat peut être utilisée pour une seule participation.

Limitations :

- L'inscription au Jeu est limitée à une preuve d'achat / jour / personne
- Une dotation / personne
- Une preuve d'achat unique / participation

ARTICLE 6 : DESIGNATION DU GAGNANT

Au clic sur l'animation, la base des instants gagnants est interrogée. Le participant saura immédiatement s'il a gagné.

En revanche si le participant n'est pas désigné gagnant la mention « Perdu » apparaît et est présent le bouton « Je retente ma chance » s'il bénéficie de plusieurs chances.

Chaque gagnant fera l'objet d'un traitement de la preuve d'achat qui consiste dans la vérification du ticket de caisse et des éléments entourés tels que l'enseigne, la date d'achat et au moins 1 produit partenaire acheté participant.

Le traitement de cette preuve se fera sous un délai d'un mois maximum. Si la preuve est validée, alors les gagnants pourront recevoir leur lot. Aucun lot ne sera remis avant la vérification de cette preuve.

Aucune liste des gagnants ne sera communiquée par téléphone ou par écrit.

ARTICLE 7 : LES DOTATIONS

Article 7.1 : Dotations mises en Jeu

Sont mises en Jeu, pour l'ensemble des magasins **LEADER PRICE** participants les dotations suivantes :

DOTATIONS	Quantité	Valeur Commerciale Unitaire indicative TTC
Companion Moulinex - HF80C800	10	639,99 €
Cookeo Touch CE901100	5	360,49 €
PHILIPS EP5314/10 Machine à café Espresso Automatique - Broyeur céramique - Mousseur à lait classique - Ecran LCD - Gris Anthracite	10	451,75 €
PHILIPS L'OR Barista LM8012/10 Machine à café à capsules double espresso - Beige soyeux	10	65,91 €
Console Nintendo Switch Néon: Nouvelle version, Meilleure autonomie - avec un Joy-Con bleu néon et un Joy-Con rouge néon	10	300,00 €
Console PS4 Slim 500Go Noire/Jet Black - Châssis F - PlayStation Officiel	15	299,00 €
PLAYMOBIL 70190 - City Life - Hôpital aménagé - Nouveauté 2020	10	138,42 €
PLAYMOBIL 70205 - Dollhouse La Maison Traditionnelle - Grande maison traditionnelle - Nouveauté 2020	10	129,99 €
PLAYMOBIL 70132 - Country La Ferme - Grande ferme avec silo et animaux - Nouveauté 2020	10	84,99 €
Spirit Plus concentrés Pepsi	10	72,09 €
LEGO® Harry Potter™ 75969 La Tour d'astronomie de Poudlard™	5	79,99 €
LEGO® Marvel Super Heroes™ 76166 La tour de combat des Avengers	5	91,82 €
LEGO® Harry Potter™ 75954 La Grande Salle du château de Poudlard™	5	89,99 €
LEGO® Disney La Reine des neiges 43172 Le palais des glaces magique	5	59,99 €
LEGO® Harry Potter™ 75968 4 Privet Drive	5	69,99 €
LEGO® NINJAGO® 71720 Le Robot de feu et de pierre	5	69,99 €
LEGO® I Disney La Reine des Neiges 2 - 41167 - Le château d'Arendelle	5	64,99 €
LEGO® Disney Princess™ 43187 La tour de Raiponce	5	54,99 €
LEGO® Harry Potter™ 75979 Hedwige	5	39,99 €
LEGO® Disney Princess™ 43188 Le chalet dans la forêt d'Aurore	5	41,99 €
Valeur totale mise en jeu		27 290,40 €

La dotation est attribuée telle quelle et ne peut en aucun cas être échangée contre sa valeur monétaire totale ou partielle ni de quelque autre manière que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier la nature de la dotation gagnée et de la remplacer par une dotation de valeur équivalente en cas de survenance d'un cas de force majeure.

La force majeure s'entend de tout évènement échappant à son contrôle qui ne pourrait raisonnablement être prévu lors de l'organisation du présent Jeu et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence.

En cas de rupture de stock sur la dotation gagnée, le gagnant aura le droit à un modèle équivalent en valeur.

La dotation ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni à son échange ou remplacement. Les frais de déplacement, d'assurance, de transport, taxes, les formalités administratives et bancaires, inhérents à la jouissance de la dotation resteront à la charge du gagnant.

Article 7.2 : Attribution des dotations

Le client gagnant recevra sous 4 semaines maximum à compter du 09/12/2020 un email de confirmation de son gain à l'adresse email indiquée par ses soins sur le formulaire de gain complété en ligne. Dans cet e-mail de gain figureront :

> Un lien vers le panier intégral de l'ensemble des éléments composant la dotation sur le site Cdiscount

> Un bon de réduction immédiate, sous forme d'un code, dont le montant correspond à celui de la dotation attribuée. Le bon de réduction est valable uniquement pour le lot gagné et ne peut être utilisé pour commander un autre produit d'une valeur équivalente.

Ce code est valable **jusqu'au 31/01/2021 inclus** sur le site Cdiscount. Si la dotation n'est pas commandée par le gagnant avant le 31/01/2021, elle sera définitivement perdue.

La remise finale de la dotation est subordonnée à la création d'un compte client Cdiscount (dans l'hypothèse, où le gagnant n'en dispose pas déjà) et à la passation d'une « commande » sur le site cdiscount.com, au cours de laquelle le gagnant devra renseigner, à l'étape « paiement », le code préalablement reçu.

Il est possible que, lors de la commande, le mode de livraison suggéré au client puisse être payant. Afin de bénéficier d'une livraison gratuite, le client devra cliquer sur « Changer de mode de livraison » pour voir apparaître les autres choix possibles et de sélectionner la livraison gratuite.

La dotation sera également annulée sans que la responsabilité de la Société organisatrice puisse être engagée de ce fait :

- si un Gagnant ne pouvait être joint sur son adresse mail pour une raison indépendante de la volonté de la Société organisatrice ;
- en cas de renonciation par le Gagnant à sa dotation pour quelque raison que ce soit ;
- en cas d'impossibilité pour le Gagnant de bénéficier de sa dotation pour toute cause ou circonstance hors du contrôle de la Société organisatrice ;
- si la dotation ne peut pas être remise au Gagnant pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société organisatrice ;
- Si un Gagnant ne parvient pas à prouver son identité ou si celle-ci ne correspondait pas à ce qui avait été indiqué lors de sa participation au Jeu ;
- en cas de gain obtenu de façon anormale, en violation du présent règlement ou par le biais de manipulations techniques visant à fausser la loyauté du Jeu, d'intrusion, de tentative d'intrusion ou d'actes de piratage sur les serveurs du Site ou sur le Site.

ARTICLE 8 : OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS / PARTICIPATIONS NON CONFORMES

Toute participation non conforme aux dispositions du présent règlement ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation et de ce fait l'annulation de la dotation éventuellement gagnée. Il en sera de même s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme et de quelque origine que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des gagnants. En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile et de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé le bon fonctionnement du Jeu, et plus généralement les opérations décrites dans le présent règlement, ou aurait tenté de le faire.

Les informations et coordonnées fournies par le participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier la mécanique du Jeu proposée, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen déloyal la désignation des gagnants.

S'il s'avère qu'un participant a apparemment gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par la Société Organisatrice sur le site ou par le présent règlement, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait propriété de la Société Organisatrice, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par la Société Organisatrice ou par des tiers.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration ou indication d'identité entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant l'annulation de la dotation.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect résultant, sans que cette liste soit exhaustive, de la participation au Jeu, d'un dysfonctionnement du Jeu quel qu'il soit et quelle qu'en soit la cause ou de la jouissance ou de l'utilisation de la dotation gagnée, ce que tout participant reconnaît expressément.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de faits d'un tiers, d'événements indépendants de sa volonté ou de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure tels que définis par la loi et la jurisprudence française, sans que cette liste soit exhaustive, empêchant le bon déroulement du Jeu, obligeant à modifier le Jeu, privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur gain, allongeant le délai de remise des lots ou entraînant la perte ou la détérioration de la dotation. La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous incidents et/ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation.

La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction du gagnant concernant sa dotation.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable si, en cas de force majeure, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, à le prolonger, à le différer ou à le modifier. Sa responsabilité ne serait engagée de ce fait.

ARTICLE 10 : REGLEMENT ET MODIFICATIONS

Le fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement complet ainsi que des modalités de déroulement du Jeu.

Toute modification apportée au Jeu et à son règlement fera l'objet d'un Avenant au présent règlement déposé à l'Etude mentionnée à l'article 2 des présentes. La Société Organisatrice en informera les participants par tout moyen de son choix. La Société Organisatrice se réserve le droit de priver la possibilité de participer au Jeu et la dotation qu'il aurait pu éventuellement gagner, tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement.

Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables aux Jeux en France, sans conditions ni réserve et de l'arbitrage de la Société Organisatrice pour les cas prévus et non prévus.

ARTICLE 11 : LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES »

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données personnelles par la Société Organisatrice, responsable de traitement, afin de gérer les participations au jeu des enseignes domiciliées à l'article I).

Les bases légales sont le contrat (participation à l'offre promotionnelle), l'intérêt légitime (respect des conditions de participation et gestion des réclamations) et l'obligation légale (réponses aux demandes des autorités compétentes).

Les données personnelles ne feront l'objet d'aucune utilisation à des fins de prospection commerciale sans l'accord exprès et préalable du participant.

Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont destinées aux services habilités de la Société Organisatrice. Les données sont conservées pendant une durée d'un an à compter de la clôture du jeu. Suite au traitement des participations, les documents fournis sont détruits et ne peuvent faire l'objet d'un renvoi.

Dans le cadre de l'attribution des dotations prévue à l'article 7.2, Cdiscount, en tant que responsable de traitement, traitera les données personnelles du gagnant conformément à sa politique de confidentialité accessible à l'adresse : <https://www.cdiscount.com/vie-privee-et-cookies.html>.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les participants d'un droit d'accès, de rectification, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité, du droit de définir des directives post mortem en s'adressant par mail à : clients.donneespersonnelles@leader-price.fr.

Les participants disposent du droit de saisir la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) en cas de réclamation relative à la façon dont la Société Organisatrice traite leurs données personnelles.

Chaque participant dispose du droit d'introduire une réclamation devant l'autorité de protection des données personnelles compétente, en France, la CNIL.

